

Une étude d'impact incomplète, une consultation citoyenne au rabais, les opposants à la LGV annoncent une nouvelle action devant les tribunaux.

Ce lundi 27 octobre 2025 devrait s'ouvrir une consultation publique sur la première demande d'autorisation environnementale en vue de sondages et études préalables pour les lignes nouvelles. Obligation minimale pour obtenir du préfet l'autorisation environnementale, cette consultation publique semble avoir en effet tous les contours d'un nouveau passage en force.

Les différents opposants pointent du doigt la forme de cette consultation et contestent sa légalité. Cette participation publique par voie électronique n'est pas une véritable enquête publique comme cela l'a été pour les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB). Cela veut dire notamment l'absence de commissaires enquêteurs, indépendants des services de l'État, devant prendre en compte l'ensemble des avis citoyens évoqués et rendre un avis favorable ou défavorable à la fin de la période d'enquête.

Au cours de l'été, de nombreux articles de journaux ont relayé la colère et l'exaspération des petites communes devant rendre un avis sur un dossier illisible au plein cœur de l'été. **De nombreux avis défavorables ont d'ailleurs été renvoyés par les collectivités présentes le long du tracé**, ce qui vient contredire la propagande de SNCF Réseau qui voudrait que l'opposition à ce projet soit limitée au Sud-Gironde.

Le fond de ce dossier est également entaché de deux avis donnés par l'Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature, qui ont chacun dans deux avis distincts étrillé le dossier de SNCF Réseau. Ces derniers ont notamment mis en avant l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, l'absence d'études de solutions alternatives pour être plus respectueux de la protection de l'environnement... **Plusieurs éléments sont qualifiés par ces instances d'incohérents, incomplets, malgré l'épaisseur manifeste d'un dossier de plus de 20 000 pages.**

Les différentes associations opposées au projet de LGV dénoncent « une consultation fantôme », au rabais. **Elles pointent sur ce projet une démocratie minimale pour une destruction maximale.** Par une lettre envoyée aux préfets, **elles demandent son ajournement**, du fait que le dossier n'est pas complet. Si cette consultation devait tout de même se tenir, **les opposants assurent qu'ils engageront tous les moyens juridiques à leur disposition** dès le début de la consultation.